

RAPPORT N° 06/4-73
au Conseil Municipal

OBJET

TRANSFERT DU MARCHÉ
« ACQUISITION DE VEHICULES » (PROGRAMME 2005) / LOTS 4 ET 9
DE « AUTOMOBILES REUNION » A « AUTOMOBILES REUNION SN »
SUITE A UN APPORT PARTIEL D'ACTIF

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT

Par Délibération n° 05/8-82 en séance du 15 décembre 2005, vous avez approuvé le projet, adopté la procédure de consultation et autorisé la signature des marchés pour l'acquisition de véhicules (programme 2005).

Dans ce cadre, la Société AUTOMOBILES REUNION a été attributaire du Lot 4 (VU plateau bennable - double cabine - 6 places assises - 120 cv environ - quantité : 8) et du Lot 9 (VU type entreprise - 3 portes - 2 places assises - 7 cv maxi - quantité : 8).

Suite à un apport partiel d'actif, l'activité d'exploitation d'AUTOMOBILES REUNION a été transférée à une nouvelle entité juridique « AUTOMOBILES REUNION SN » dont le numéro de SIREN est : 479673451 - RCS Saint-Denis et, ce, depuis l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 décembre 2005.

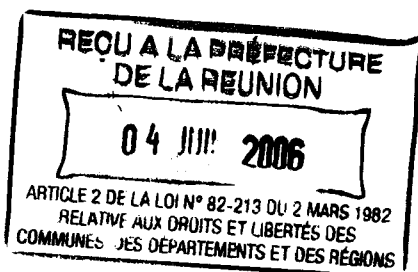
C'est pourquoi il y a lieu de constater par le présent Avenant n°1 le changement du titulaire du marché concerné et son transfert à la société « AUTOMOBILES REUNION SN », sans remettre en cause les clauses contractuelles du marché initial.

Je vous demande, en conséquence :

1° d'approuver le transfert du marché « acquisition de véhicules » (programme 2005) - Lot 4 : VU plateau bennable - double cabine - 6 places assises - 120 cv environ - quantité : 8, et Lot 9 : VU type entreprise - 3 portes - 2 places assises - 7 cv maxi - quantité : 8 de « AUTOMOBILES REUNION » à « AUTOMOBILES REUNION SN » ;

2° de m'autoriser à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



LE DEPUTE-MAIRE

Paul VICTORIA

DELIBERATION N° 06/4-73
du Conseil Municipal
en séance du jeudi 22 juin 2006

OBJET

TRANSFERT DU MARCHÉ
« ACQUISITION DE VEHICULES » (PROGRAMME 2005) / LOTS 4 ET 9
DE « AUTOMOBILES REUNION » A « AUTOMOBILES REUNION SN »
SUITE A UN APPORT PARTIEL D'ACTIF

AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT N° 1 CORRESPONDANT

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifié ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu la Délibération n° 03/4-115 du Conseil Municipal en séance du 30 septembre 2003 ;

Considérant les crédits inscrits au Budget 2006, sous les Chapitre 21 et Article 2182 ;

Sur le RAPPORT N° 06/4-73 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

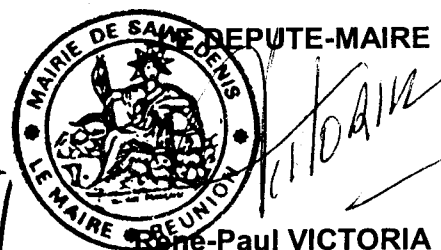
ARTICLE 1

Approuve le transfert du marché « acquisition de véhicules » (programme 2005) du Lot 4 : VU plateau bennable - double cabine - 6 places assises - 120 cv environ - quantité : 8, et du Lot 9 : VU type entreprise - 3 portes - 2 places assises - 7 cv maxi - quantité : 8 de « AUTOMOBILES REUNION » à « AUTOMOBILES REUNION SN ».

ARTICLE 2

Autorise le Député-Maire à signer l'Avenant n° 1 correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 28 JUIN 2006





MARCHES DES COLLECTIVITES LOCALES

AVENANT N° 1

A

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE MARCHE

Collectivité	COMMUNE DE SAINT-DENIS Direction des Moyens Logistiques 18 rue Vallon Hoarau 97490 SAINTE-CLOTILDE
Titulaire du marché (désignation et adresse)	AUTOMOBILES REUNION 11 Bd du Chaudron 97490 SAINTE-CLOTILDE
Marché n°	M06054
Imputation budgétaire	Budget principal / Chapitre 21 - Article 2182
Objet	Acquisition de véhicules (programme 2005) / Lots 4 et 9

B

MODIFICATIONS APORTEES

Dans le cadre du marché d'achat de véhicules cité en objet, la société AUTOMOBILES REUNION a été attributaire du Lot 4 : VU plateau bennable - double cabine - 6 places assises - 120 cv environ - quantité : 8, et du Lot 9 : VU type entreprise - 3 portes - 2 places assises - 7 cv maxi - quantité : 8.

Suite à un apport partiel d'actif, l'activité d'exploitation de la société « AUTOMOBILES REUNION » a été transférée dans une nouvelle entité juridique « AUTOMOBILES REUNION SN » dont le numéro de SIREN est 479673451 - RCS Saint-Denis et, ce, depuis l'Assemblée Générale extraordinaire qui s'est tenue le 31 décembre 2005.

C'est pourquoi, il y a lieu de constater par le présent Avenant n° 1 le changement du titulaire du marché concerné et son transfert à la société « AUTOMOBILES REUNION SN », sans remise en cause des clauses contractuelles du marché.

Par conséquent, l'acte d'engagement est modifié comme suit :

TITULAIRE

ANCIENNE MENTION

AUTOMOBILES REUNION

NOUVELLE MENTION

AUTOMOBILES REUNION SN

C

DISPOSITIONS FINALES

Toutes les autres dispositions des documents figurant au Dossier de Consultation des Entreprises demeurent inchangées.

Les modifications apportées sont toutes contenues dans le présent Avenant.

Fait à

Le

**Le Représentant Légal
de la Collectivité**

Le titulaire du marché



*Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du jeudi 22 juin 2006
et annexé à la Délibération n° 06/4-73*

LE DEPUTE-MAIRE



VICTORIA